



07/19

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 27 juin 2019

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 4 JUILLET 2019 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Maire.

- Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICHU, Didier BONHOMME, Irène TARDIEU, Dominique LAGARDE et Nicole REULET
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Guillaume DEBEAURAIN, Farida VINCENT, Alain PRADAL, Alain CREGO, Michel BOUCHARDY, Sandrine GAILLARD, Jean-Pierre MAYER, Marie-José ANGLES, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Bakhta KELAFI, Olivier RENAULT et Jean-Pierre HARDY
- Absents :** Mesdames Jérémie JAUZE, Christelle TURROQUE, Marie-Pierre MADAULE, Claire MAYLIE et Chrystel JEANPIERRE
Messieurs Jean-Baptiste PUEL, Nicolas DRUILHE, Cristian GHEORGHE et Luca SERENI
- Pouvoirs :** Monsieur Luca SERENI à Madame Irène TARDIEU
Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Sandrine GAILLARD
Monsieur Nicolas DRUILHE à Madame Bakhta KELAFI
Madame Jérémie JAUZE à Madame Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE
Monsieur Jean-Baptiste PUEL à Monsieur François-Régis VALETTE
Madame Claire MAYLIE à Monsieur Jean-Pierre HARDY
Madame Christelle TURROQUE à Madame Marie-José ANGLES
- Secrétaires de séance :** Monsieur Michel BOUCHARDY et Madame Sandrine GAILLARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 13 juin 2019
2. Référé du Maire de Labège devant le Président du Tribunal de Grande Instance contre le Maire et la Commune d'Auzeville pour l'article : « *Au Sicoval : la recette économique que Labège refus de partager : charité bien ordonnée etc.* » publié dans la Lettre d'Auzeville n°105 de mars 2019
3. Autorisation d'ester en justice à la suite d'un recours au Tribunal Administratif d'une riveraine de l'espace des Prés Verts
4. Les Prés Verts : annulation et remplacement des délibérations classant en EBC et portant dans le domaine public l'espace des Prés Verts
5. Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique sur la 3^{ème} ligne de métro
6. Convention Commune d'Auzeville-Tolosane avec le CIVIL-LESTRADE

7. Avenant à la convention Commune d'Auzeville-Tolosane avec le CIVAL-LESTRADE pour l'année 2019-2020
8. Renouvellement de la convention de services avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la médiathèque municipale
9. Vente par la Commune du lot de 382 m² situé au lotissement de la Mayrine
10. Convention de servitudes ENEDIS Allée de la Gerbière
11. Conventions et subventions 2019 aux associations sportives
12. Conventions et subventions 2019 aux associations culturelles
13. Délégation au Maire
14. Compte rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 1^{er} juillet 2019
15. Questions et communications diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2019

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 13 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité.

2 - REFERE DU MAIRE DE LABEGE DEVANT LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE CONTRE LE MAIRE ET LA COMMUNE D'AUZEVILLE POUR L'ARTICLE : « AU SICOVAL : LA RECETTE ECONOMIQUE QUE LABEGE REFUS DE PARTAGER : CHARITE BIEN ORDONNEE ETC. » PUBLIE DANS LA LETTRE D'AUZEVILLE N° 105 DE MARS 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maire de Labège a assigné en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse :

- le maire d'Auzeville-Tolosane

et

- la Commune d'Auzeville-Tolosane

pour la publication immédiate sur le site internet de la Commune et la publication dans le prochain numéro du bulletin municipal « La Lettre d'Auzeville-Tolosane » du droit de réponse envoyé par courrier le 20 mai 2019 par le maire de Labège.

3 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE A LA SUITE D'UN RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'UNE RIVERAINE DE L'ESPACE DES PRES VERTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un particulier a intenté un recours en appel devant le Tribunal Administratif contre la Commune d'Auzeville-Tolosane, en matière d'urbanisme par lettre déposée en mairie en date du 22 juin 2019.

Il s'agit d'un recours contre la vente d'un terrain communal à bâtir.

➤ **Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix contre et trois abstentions, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif et à mandater le cabinet de Maître COURRECH et associés, avocats, dans le cadre de cette procédure.**

4- LES PRES VERTS : ANNULATION ET REMPLACEMENT DES DELIBERATIONS CLASSANT EN EBC ET PORTANT DANS LE DOMAINE PUBLIC L'ESPACE DES PRES VERTS

Rappels très succincts

(pour un rappel plus détaillé se reporter au document constitué par la réponse au recours gracieux de Hanna Stapel, réponse en date du 28 juin 2019).

« L'affaire » des Prés Verts à Auzeville a commencé en juin 2018.

L'espace des Prés Verts est constitué par 4 parcelles d'une surface totale de 3 088 m², constructibles et appartenant à la commune.

La commune a découpé sur cet espace un terrain de 650 m² mis à la vente en tant que terrain à bâtir pour la construction d'une maison individuelle.

Il reste donc 2 433 m² de cet espace sur lesquels se trouvent des jeux pour enfants, un petit boulodrome, 2 bancs et une table.

Une association appelée « Association des Amis des Prés Verts (AAPV) » s'est constituée pour conserver cet espace.

La Commune a fini par trouver un accord avec cette association qui, en conséquence et conformément à ses engagements a retiré le recours contentieux qu'elle avait déposé auprès du Tribunal Administratif.

Il demeure une personne irréductible appelée Hanna Stapel. Hanna Stapel est locataire d'une partie d'un pavillon situé en bordure de l'espace des Prés Verts.

Elle est à l'origine de la création de l'AAPV qu'elle a quitté dès lors que l'AAPV a trouvé un accord avec la mairie.

L'essentiel de cette « affaire » est résumé dans la réponse ci-jointe, datée du 28 juin 2019, faite par le maire à un recours gracieux en date du 29 avril 2019 formulé par Hanna Stapel à l'encontre de la commune.

Vous trouverez ci-joint le recours contentieux que Hanna Stapel a déposé auprès du Tribunal Administratif le 22 juin 2019.

A la suite de ce recours contentieux nous souhaiterions contre attaquer en déposant un référé avec demande de dommages et intérêts car cette personne nuit gravement à l'intérêt de la commune qui a engagé des frais, qui a trouvé un acheteur pour le terrain de 650 m² qui, de ce fait, elle pourrait vendre immédiatement.

Elle nuit à l'intérêt général car, de manière parfaitement égoïste, elle accepte parfaitement les contraintes que les documents supra-communaux (SCOT GAT, PLH du Sicoval, Lois SRU, ALUR, NOTRe ...) imposent à la commune à la condition qu'elles soient appliquées chez les autres mais pas à proximité de chez elle. Elle ne respecte pas la volonté de la majorité qui s'est dégagée au sein de l'association qu'elle a contribué à créer (AAPV) et qui a permis d'aboutir à un accord avec la mairie et qui permettait de sortir par le haut de ce conflit. Elle en a démissionné pour mener un combat désormais strictement personnel.

C'est dans ces conditions que l'on a demandé à l'avocat de la commune si un référé avec demande de dommages et intérêts était possible ou toute autre procédure qui obligerait désormais à statuer très rapidement sur cette affaire qui n'a que trop duré.

Si un référé ou toute autre procédure à effet rapide est possible nous vous proposons de l'engager.

Dans le cas contraire il ne nous restera plus qu'une possibilité : revenir au projet d'intérêt général constitué par la construction de 8 ou 10 logements sociaux ou logements à accession sociale, opération qui pourra alors se réaliser en ignorant tout éventuel recours.

Mais dans ce dernier cas la surface nécessaire sera bien supérieure aux 650 m² du terrain actuel mis en vente et nécessitera une surface au moins égale à celle des 2 parcelles AP 209 et AP 229 soit une surface totale de près de 1 700 m² et non plus de 650 m².

En conséquence cela nous obligera à revenir sur les délibérations par lesquelles on classait en EBC et dans le domaine public la totalité des 4 parcelles de l'espace des Prés Verts à l'exception de 650 m². Soit au total 2 433 m².

On ne classera alors plus en EBC et on ne portera plus dans le domaine public qu'environ 1 300 m².

5- AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA 3EME LIGNE DE METRO

L'enquête publique est courte (de début juin au 18 juillet) et en partie sur une période de vacances. Les CODEV des différentes communautés de communes concernées ont formulé un certain nombre de remarques et d'objections : de nombreuses communes ne sont pas bénéficiaires du projet, mais néanmoins sollicitées financièrement – le budget sera-t-il respecté ? – un phasage en deux temps est-il maintenu – l'intermodalité est peu évoquée – le raccordement au métro à Ramonville est prévu sur une seule voie (30 M€ économisés), avec une fréquence faible (6 minutes)...

Discussion : le projet est lié à une action de densification immobilière le long du parcours, pour y accueillir de nouvelles populations ; or il apparaît que les habitants actuels de Toulouse sont plutôt opposés à la densification, à cause de l'accroissement prévu de la circulation automobile et de la dégradation des conditions de vie prévisibles (îlots de chaleur l'été, avec une température pouvant atteindre en centre-ville 7° C de plus que dans la campagne environnante...)

Sur le projet, objet de l'enquête publique, il faut rappeler que la contribution du Sicoval est passée de 1,5 M€, initialement, à 7,2 M€, ce qui oblige le Sicoval à provisionner dès à présent. La Cour Régionale des Comptes avait, de son côté, émis des doutes sur les capacités de financement du projet...

La municipalité propose donc d'émettre un avis défavorable.

Nathalie Bédrune ne prend pas part au vote.

Contre : 0

Abstentions : 5

6 – CONVENTION COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE AVEC LE CIVALESTRADE

Madame Marie-Pierre Madaule, Adjointe au Maire en charge de la commission Ecoles, services périscolaires et extrascolaires, informe les membres du Conseil Municipal que le CIVALESTRADE, établissement de l'A.S.E.I., propose différents modes d'accueil pour environ 210 enfants et adolescents déficients sensoriels qu'il accompagne.

Les classes annexées constituent un de ces modes d'accueil, il s'agit d'une forme d'inclusion collective, qui vise à scolariser un groupe d'enfants, en situation de handicap et encadré par une équipe spécialisée, dans un établissement scolaire ordinaire. Cela permet à la fois de proposer à ces enfants des accompagnements spécialisés et adaptés tout en favorisant leur intégration au sein d'une école. De façon indirecte, cela permet également à l'école d'accueil de bénéficier de la proximité de professionnels spécialisés qui peuvent constituer, pour les équipes enseignantes, des ressources intéressantes.

En 2014 nous avons accepté de recevoir une classe maternelle sur le groupe scolaire Aimé Césaire.

En 2018, l'établissement CIVALESTRADE nous a demandé de fermer la classe de maternelle et d'ouvrir une classe élémentaire toujours sur le même groupe scolaire.

Pour ce faire, une convention a été mise en place pour régler les modalités d'accueil. Il convient aujourd'hui de la renouveler pour l'année scolaire 2019/2020.

➔ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal unanimes, acceptent le renouvellement de cette convention et chargent Monsieur le Maire de la signer.

7 - AVENANT A LA CONVENTION COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE AVEC LE CIVALESTRADE POUR L'ANNEE 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 février 2007, la Commune d'Auzeville-Tolosane avait décidé de signer une convention avec le CIVALESTRADE à laquelle aujourd'hui il convient d'adopter un avenant.

Le CIVAL-LESTRADE s'engage à verser à la commune d'Auzerville-Tolosane, une redevance qui sera calculée au prorata des m² utilisés, des fluides et divers de l'établissement, il a été décidé qu'un montant forfaitaire de 9 000 € par an serait versé à la commune pour les différents frais d'utilisation des locaux.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, invite Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.**

8 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Madame Claudette Sichi, Adjointe au Maire en charge de la commission « Animation et Culture » rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'Auzerville-Tolosane avait décidé de signer une convention de services avec le Conseil Départemental pour la médiathèque municipale.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention qui a pour objet de fixer les modalités des prestations fournies par le Conseil Départemental, par le biais de sa Médiathèque Départementale, à la commune d'Auzerville-Tolosane pour le fonctionnement de sa médiathèque municipale. Ces prestations sont les suivantes :

- Prêts de documents
- Prêt d'expositions
- Offre d'animation
- Offre de formation
- Offre numérique
- Prêt de matériels divers (informatiques, instruments de musique, mobiliers...).

Par bibliothèque municipale, les parties font référence à une structure gérée par la Commune en régie.

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette convention et chargent Monsieur le Maire de la signer.**

9 - VENTE PAR LA COMMUNE DU LOT DE 382 M² SITUE AU LOTISSEMENT LE DOMAINE DE LA MAYRINE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 juin 2018, il avait été prévu la vente d'un terrain communal d'une contenance de 382 m² situé au lotissement « le Domaine de la Mayrine », classée au PLU en zone UB au prix de 300 € le m² conformément à l'avis des Domaines. Il s'avère que sur ce terrain une partie de 322 m² est un terrain plat et une partie de 60 m² est un talus. Il convient donc de distinguer le prix de vente de la manière suivante :

- 322 m² à 300 € le m²
- 60 m² à 40 € le m²

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins deux abstentions, accepte la différenciation du prix présenté pour la vente de ce terrain de 382 m² et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la vente de cette parcelle suivant le prix fixé par le service des Domaines.**

10- CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS ALLEE DE LA GERBIERE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la viabilisation des terrains mis à la vente Allée de la Gerbière, il est nécessaire d'enfouir les réseaux électriques. Pour ce faire ENEDIS occupera une bande de terrain prise sur les parcelles AC 258 et AC 331 longeant l'Allée de la Gerbière et propose une convention de servitudes entre ENEDIS et la COMMUNE.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette servitude.**

11 - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS 2019 – ASSOCIATIONS SPORTIVES

Conformément à la délibération votée le 19 décembre 2009 acceptant le principe de la signature d'une convention de moyens avec les associations sportives de la commune, les conventions de moyens 2019 déposées par les associations sportives sont présentées.

- A - L'ASSOCIATION ADAS INRA : 130 € en fonctionnement**
- B - L'ASSOCIATION ADDAM : 130 € en fonctionnement**
- C - AMICALE BOULISTE AUZEVILLOISE : 130 € en fonctionnement**
- D - BASKET LABEGE AUZEVILLE CLUB : 4 130 € en fonctionnement**
- E - L'ASSOCIATION BUZOKU AUZEVILLE JUDO : 1 630 € en fonctionnement**
- F - LE CLUB OMNISPORTS DES COTEAUX (C.O.C.) : 130 € en fonctionnement**
- G - L'ASSOCIATION C.R.A.H.B. : 3 430 € en fonctionnement**
- H - L'ASSOCIATION DES ELEVES DE L'ENSAT : 780 € en fonctionnement**
- I - L'ASSOCIATION GO ELAN GYM : 730 € en fonctionnement**
- J - L'ASSOCIATION « LES JARDINS DE JADE » : 130 € en fonctionnement**
- K - LE ROLLER CLUB TOULOUSAIN : 1 130 € en fonctionnement**
- L - L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS AUZEVILLE : 730 € en fonctionnement**
- M - L'ASSOCIATION STADE TOULOUSAIN ESCRIME : 2 130 € en fonctionnement**
- N - LE FOYER RURAL RENE LAVERGNE (SPORT) : 130 € en fonctionnement**

→ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, moins une abstention, ces conventions et chargent Monsieur le Maire de les signer.

12 - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS 2019 – ASSOCIATIONS CULTURELLES

Conformément à la délibération votée le 19 décembre 2009 acceptant le principe de la signature d'une convention de moyens avec les associations culturelles, les conventions de moyens 2019 déposées par les associations culturelles sont présentées.

- A - ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE : 150 € en fonctionnement**
- B - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-NEPALAISE**
- C - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES D'AIME CESAIRE**
- D - ASSOCIATION FRANCO-HELLENIQUE MIDI-PYRENEES**
- E - COMITE DE JUMELAGE BROUGHTON AND BRETTON : 1 000 € en fonctionnement**
- F - A.S.E.I**
- G - FAIRE FACE ENSEMBLE**
- H - LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX 31-65 : 4 500 € en fonctionnement**
- I - LE FOYER RURAL RENE LAVERGNE (CULTURE) : 17 340 € en fonctionnement**
- J - LE PETIT NICOLAS**
- K - LES AMIS PLEGIQUES**
- L - LES BONZOMS**
- M - LES TAMALOUS**
- N - LES TROIS-QUARTS DU MONDE : 800 € en fonctionnement**
- O - ROTARY CLUB AUZEVILLE**
- P - ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS**
- Q - TACOS LOCOS**
- R - LE THEATRE DES SENS**
- S - COSMOPHONIE**
- T - FREEGAMES : 300 € en fonctionnement**
- U - L'OUTIL EN MAIN**
- V - LE COUP DE L'ETRIER**
- W - ENSEMBLE VOCAL ARABESQUES**

→ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent ces conventions et chargent Monsieur le Maire de les signer.

Guillaume Debeaurain ne prend pas part au vote.

Un vote séparé est proposé pour l'association des chasseurs, malgré une remarque soulignant que cette activité est culturelle (historiquement) au même titre que les autres et ne devrait pas faire l'objet d'une procédure discriminatoire.

Vote sur l'association de la Chasse : 5 contre et 2 abstentions

Vote (hors association de la chasse) : 1 contre et 1 abstention

13 - DELEGATION AU MAIRE

Direction Finances : Reversement de fiscalité de Ramonville Saint-Agne au SICOVAL - ZAC "Extension Parc du Canal"

12 - Bernard DUQUESNOY

Direction Finances : Création de l'autorisation de programme " Suppression du passage à niveau n°196 à Escalquens"

13 - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS

Direction Finances : Décision modificative n°1 des budgets Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

14 - Catherine GAVEN

Cohésion Sociale / Cohésion, Solidarité, Prévention, Jeunes adultes : Violences conjugales - Renouvellement du protocole de coopération relatif à l'hébergement d'urgence et au transport des victimes

15 - Catherine GAVEN

Cohésion Sociale / Cohésion, Solidarité, Prévention, Jeunes adultes : Convention de partenariat Sicoval - Association Avenir Santé dans le cadre du festival Larsen

16 - Jean-François ROUSSEL

DA / Commande publique : Conception et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « ZAC du Rivel »

17 - Jean-François ROUSSEL

DA / Commande publique : Balayage et nettoyage des voiries sur le territoire du Sicoval 2019-2024

18 - Michèle GARRIGUES

DGA EP/ Gestion du domaine public : Convention de fonds de concours avec la commune de Fourquevaux

19 - Laurent FOREST

DAUH / Foncier : Baziège - Montgiscard ZAC du Rivel - Acquisition d'un foncier de 3 809 m² environ

20 - Christophe LUBAC

DAUH / Foncier : Labège-Fibre 31 - Mise à disposition d'un terrain

21 - Christophe LUBAC

DAUH / Aménagement et urbanisme : ZAC de la Bourgade, Convention relative aux participations avec la SAS Boulangeries BG

22 - Gérard BOLET

Cohésion Sociale / Mixité de l'Habitat : Avenant n°2 à la convention de partenariat pour la plateforme Rénoval - Sicoval / Soleval

23 - Pierre LATTARD

Cohésion Sociale : Fonds de concours relatif à la participation des communes au financement du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique 31

24 - Bruno MOGICATO

DRH / Ressources humaines : Création de "Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours Emploi Compétences"

25 - Bruno MOGICATO

DRH / Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs (Baisse du temps de travail d'un poste)

26 - Georges SALEIL

DGA EP / Déchets : Mise en place d'une méthodologie expérimentale de changement de comportement des usagers

27 - Bernadette SANMARTIN

Direction Petite Enfance : Subventions complémentaires Association CDEF pour la gestion des crèches "Eau vive" et "Petit pont"

Compte rendu du Conseil de communauté du 1er juillet 2019 : points essentiels

1) Mise à jour de l'autorisation de programme 2019 : ALSH de Castanet :

Afin de minimiser l'impact environnemental (cf. projet NOWATT de la région d'Occitanie), la maîtrise d'œuvre a reconsidéré le choix des produits de construction et des équipements, ce qui engendre une hausse de 30% par rapport au projet initial.

Coût total du projet : 8 590 000€. Le plan de financement modifié tient compte d'une recette supplémentaire de 700 000€ émanant de la commune de Castanet.

La participation du Sicoval s'élève à 2 733 752€ dont 244 343 ont déjà été payés.

Vote sur ce point unanimité

2) Avis du Sicoval dans le cadre de l'enquête publique « Toulouse Aérospace Express » (TAE), et Connexion ligne B (CLB).

Le Sicoval a délibéré à 9 reprises sur ces projets.

L'enquête publique se tient du 6 juin au 18 juillet 2019.

Le grand public est amené à donner son avis ; le dossier d'enquête publique et le registre sont disponibles au siège du Sicoval ; de plus, la commission d'enquêtes tiendra une permanence le 15 juillet entre 9 heures et midi.

Eléments qui seront soumis par le Sicoval à cette commission concernant :

**** L'importance de la réalisation des projets TAE /CLB dans les meilleurs délais :**

cf. : l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre en compatibilité avec ses objectifs.

Les concertations et le grand débat public sur le TAE et le CLB de 2016 ont prouvé l'adhésion de la population aux principes de ces opérations.

Pour contribuer à la concrétisation de ces projets, le Sicoval a décidé de porter sa contribution à TISSEO de 1,2 M€ en 2017 à 7,7M€ en 2030.

****L'importance de réaliser concomitamment et sans phasage ces projets :**

Le CLB vise à desservir le Parc Technologique du canal ;

* Il est prévu la connexion entre la 3^{ème} ligne et la ligne B au niveau de la station INP (franchissement du Palays), devant améliorer la rentabilité de la 3^{ème} ligne de Métro.

* Le plan de financement est finalisé ; (département, Région, Etat)

* Le Sicoval affirme que le phasage de la 3^{ème} ligne n'est pas opportun !

en effet, le report de la section Sud/Est, comme détaillé dans le dossier d'enquête publique, aurait beaucoup d'inconvénients : des habitants et des entreprises non desservis, un secteur saturé, une baisse d'attractivité et un recul des projets de développement économique etc...).

**** L'articulation des opérations TAE et CLB avec les projets portés par les collectivités :**

Sous le pilotage de TISSEO Collectivités, les EPCI et les communes se sont engagés à élaborer un pacte urbain prenant en compte l'articulation des projets liés à la mobilité et des projets urbains avec un point fort : l'amélioration des rabattements tous modes vers les futures stations de métro dans la logique d'intermodalité !

Par ailleurs, le Sicoval a mis en révision son Schéma Directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration de son plan territorial de mobilités mis à approbation en octobre 2019.

Cela permettra de définir un plan d'actions en faveur des mobilités dans une logique multimodale, visant à améliorer l'accès aux stations des métro et CLB et facilitant le transit automobile.

**** Nécessité de coordonner les projets TAE/CLB avec l'amélioration de l'offre ferroviaire :**

* Prévision de création d'une halte ferroviaire au droit de la station terminus de la 3^{ème} ligne en supprimant les haltes encadrantes « Labège Innopole et Labège village.

Les études seront réalisées avec la Région pour concevoir un pôle d'échanges proposant des correspondances efficaces entre réseau urbain et régional.

* Importance des projets dans la stratégie du territoire :

Le réseau de transport de surface sera restructuré en rabattement sur la 3^{ème} ligne ;

*Création ou optimisation d'une ligne express entre le sud Sicoval : Ayguevives, Baziège, Montgiscard , et le réseau structurant de transports toulousain, avec un pôle d'échanges au niveau de l'échangeur de Montgiscard sans oublier l'amélioration des lignes de bus depuis Castanet, Escalquens et St-Orens, en terme de fréquence et de facilité de circulation.

Vote : avis favorable sur ces projets avec 4 abstentions.

15- QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

PYLONE BOUYGUES A AUZEVILLE – JUILLET 2019 (voir document en annexe)

La séance est levée à 00h20